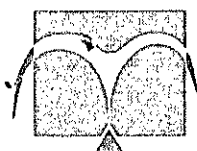


**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



Réservé
au
Moniteur
belge



25106452

MOB
BELGISCH STAATSB. AD

14 AUG. 2025

ENTREE
BINNEN GEKOMEN

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

07 AOUT 2025

Greffe
Pour le Greffier

N° d'entreprise : **0421 102 536**

Nom

(en entier) : **Fonds du Logement des familles nombreuses de
Wallonie**

(en abrégé) : **FLW**

Forme légale : **Société coopérative**

Adresse complète du siège : **Rue Saint-Nicolas, 67 - 5000 Namur**

Objet de l'acte : Nominations statutaires - Désignation d'un Commissaire-Réviseur.

Extraits du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 26/05/2025 :

"...

5. Nominations statutaires.

L'Assemblée générale doit procéder à la nomination et/ou à la reconduction de 4 mandats d'administrateurs sortants et rééligibles, venant à échéance en mai 2025 :

- ceux de Madame Caroline LEVEUGLE – VANDEN DAEL et de Madame Françoise BARTIAUX (mandats proposés par la Ligue des Familles) ;
- celui de Monsieur Christophe BARBIEUX (mandat proposé conjointement par la Ligue des Familles et le Gouvernement wallon) ;
- celui de Madame Marie-Anne GAILLY (mandat proposé par le Gouvernement wallon).

Par ailleurs, un mandat d'administrateur désigné sur proposition du Gouvernement wallon et venant à échéance en mai 2026 est toujours vacant.

Par vote secret, est reconduite administratrice, sur la proposition de la Ligue des Familles, pour un terme de 4 ans, Madame Caroline LEVEUGLE – VANDEN DAEL.

Par vote secret, est nommé administrateur, sur la proposition de la Ligue des Familles, pour un terme de 4 ans, Monsieur Christophe BARBIEUX (en remplacement de Madame Françoise BARTIAUX).

En ce qui concerne la nomination d'une part, de l'administrateur désigné conjointement par la Ligue des Familles et le Gouvernement wallon (en remplacement de Monsieur Christophe BARBIEUX) et d'autre part, les deux administrateurs désignés sur proposition du Gouvernement wallon (à savoir le mandat de Madame Marie-Anne GAILLY, venant à échéance en mai 2025, ainsi que la désignation d'un administrateur pour achever le mandat de Madame Manon CHOËL jusqu'en mai 2026), celle-ci sera effectuée dès que possible, le Gouvernement n'ayant pas été en mesure de soumettre ses propositions dans les délais impartis.

6. Désignation d'un Commissaire-Réviseur.

Conformément à l'article 30 des statuts, l'Assemblée générale est appelée à désigner un Commissaire-Réviseur.

Dans le cadre d'une procédure négociée sans publication préalable, le marché de service à passer est à prix global et d'une durée de 3 ans.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/08/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Parmi les 3 bureaux de réviseurs consultés (RSM Inter-Audit / CDP NICOLET & C° / FORVIS MAZARS réviseurs d'entreprises), un seul a remis une offre, à savoir RSM Inter-Audit.

Sur proposition du Conseil d'Administration du 22 avril 2025, l'Assemblée générale des coopérateurs décide :

- de sélectionner le soumissionnaire RSM Inter-Audit qui répond aux critères de sélection qualitative ;
- de considérer l'offre de RSM Inter-Audit comme complète et régulière ;
- d'approuver le rapport d'examen des offres du 25 mars 2025 et de le considérer comme partie intégrante de la présente délibération ;
- d'attribuer le marché de service à l'entreprise ayant déposé la seule offre (sur base du meilleur rapport qualité-prix), à savoir RSM Inter-Audit, Rue Antoine de Saint-Exupéry 14 à 6041 Gosselies, aux conditions suivantes :
 - prix forfaitaire annuel de la mission légale de contrôle des comptes : 26.750,00 EUR HTVA ;
 - tarif horaire pour les prestations en régie (hors mission légale de contrôle des comptes) : 130,00 EUR HTVA.

La présentation de RSM Inter-Audit a été ratifiée par le Conseil d'Entreprise, lors de sa réunion du 21 mai 2025.

..."

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 26/05/2025 :

"..."

En ce qui concerne les nominations des administrateurs, les mandats des administrateurs sortants sont renouvelés à l'exception de celui de Madame Bartiaux. Cette dernière est invitée à participer à la réunion de ce jour, en attendant de trouver une solution pour le renouvellement de son mandat.

Sont donc renouvelés les mandats de Monsieur Christophe Barbieux et Madame Caroline Leveugle sur proposition de La Ligue. Par contre, les propositions du Gouvernement tant sur la liste double que sur la liste exclusivement du Gouvernement ne nous sont pas encore parvenues, ce qui signifie que les administrateurs sortants sur cette liste sont maintenus jusqu'à réception des nouvelles propositions.

..."

V. SCIARRA,
Directeur général